



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



AIDE A LA PRE INSCRIPTION SUR INTERNET

Éléments nécessaires à l'inscription :

Si vous avez déjà présenté le diplôme auquel vous vous inscrivez, munissez-vous du relevé de note le plus récent (bénéfices valables 5 ans soit session 2014 et plus).

Quelques informations :

- Pour naviguer sur le serveur d'inscription, vous ne pouvez utiliser que les boutons encadrés en vert. Vous ne devez pas utiliser les fonctions « précédent » ou « suivant » de votre navigateur.
- Lire attentivement les informations proposées permet d'éviter des erreurs.
- Les éléments précédés d'un astérisque doivent obligatoirement être renseignés.
- La durée de connexion au serveur est limitée. Soyez donc rapide, quitte à valider votre inscription et à revenir dessus juste après, pour ne pas avoir à tout re-saisir.

Ci-dessous, les différentes étapes de l'inscription sur Internet.

Page par page, les différentes étapes de l'inscription sur Internet

Inscription aux examens professionnels - service inscription grand public

Choisissez :

- L'examen auquel vous souhaitez vous inscrire,
- Votre académie : Guadeloupe
- La session d'examen (un seul choix possible).

Inscription, accueil grand public

Il est proposé de consulter la liste des spécialités ouvertes afin de visualiser l'ensemble des spécialités. Que vous ayez sélectionné cette option ou non, cliquez sur « suite » pour passer à l'écran suivant.

Choix inscription

Cliquer sur « vous inscrire » puis « suite ».

Origine session précédente

Cette étape n'est pas obligatoire. Elle permet simplement de vous éviter de saisir l'ensemble des renseignements demandés.

Cette page vous concerne uniquement si vous vous êtes présenté à cet examen lors de LA session précédente dans l'académie de Guadeloupe.

Si ce n'est pas votre cas, ou que vous avez perdu votre numéro de candidat, cliquez sur « suite », sans remplir aucune des cases (pas même la date de naissance).

Si c'est votre cas, et que vous disposez de votre numéro de candidat, saisissez le numéro de candidat à 10 chiffres qui se trouve sur votre relevé de notes de la session précédente, dans la case « numéro redoublant », ainsi que votre date de naissance.

Identité

Les informations que vous renseignerez devront être exactement les mêmes que celles figurant sur votre pièce d'identité. Indiquer l'ensemble de vos prénoms. Si vous êtes né dans un pays étranger, vous devez saisir « 099 » dans le département de naissance.

Adresse / Téléphone

Adresse : la plus précise possible (n° de rue, bâtiment, appartement, entrée...). Si vous vivez chez quelqu'un qui ne porte pas le même nom que vous, indiquer « chez M. /Mme Nom de la personne ».

Pensez à nous indiquer tout changement d'adresse en cours d'année.

Téléphone mobile : vous devez **obligatoirement** préciser votre numéro de mobile.

Adresse électronique : vous devez **obligatoirement** préciser votre adresse électronique. Des informations vous seront envoyées, veillez à consulter régulièrement votre messagerie durant l'année.

Autres données personnelles

La catégorie :

- Enseignement à distance : CNED, EDUCATEL, etc...
- Ex. Formation continue, Scolaire ou Apprenti : ne concerne que les candidats qui étaient en formation dans un établissement lors d'une précédente session
- Formation continue : uniquement si vous êtes inscrit dans un établissement de formation pour suivre des cours

La situation à l'inscription :

Ne sélectionnez un élément de cette liste que si vous avez choisi la catégorie « Enseignement à distance formation continue ». Sinon, ne sélectionnez rien.

Le handicap :

Ne sélectionnez « handicapé » que si vous avez déposé un dossier d'aménagement des conditions de passation des épreuves aux examens pour les candidats présentant un handicap auprès de la MDPH de votre département :

https://www.ac-guadeloupe.fr/examens_et_concours/amenagement_depreuves

Choix de l'établissement	Si vous avez choisi la catégorie « autre individuel » en CAP BEP :	une liste vous est proposée	Vous devez alors sélectionner la zone qui vous concerne
	Si vous avez choisi la catégorie « Enseignement à distance » :		
	Si vous avez choisi la catégorie « Ex Scolaire », « Ex Apprenti » ou « Ex Formation Continue » :	une liste vous est proposée	Ensuite, vous devez indiquer votre ancien établissement, c'est-à-dire l'établissement où vous étiez en formation lors de la session précédente. Si vous ne trouvez pas votre établissement dans la liste, vous avez la possibilité de saisir directement le nom et la ville

Choix de la spécialité

Choisissez la spécialité à laquelle vous souhaitez vous présenter puis répondez aux questions posées.

Informations sur cette page :

- VAE signifie « validation des acquis de l'expérience ».
- Si vous répondez « non » à « J'accepte la communication de mes résultats d'examen, en vue d'une publication par la presse ou sur les sites Internet de sociétés de droit privé » votre résultat n'apparaîtra pas dans la presse locale (ex. : France-Antilles).

Répondre « oui » à la communication des résultats aux collectivités, implique que vous recevrez éventuellement un courrier de félicitation de la part de ces organismes, suivant vos résultats.

Choix de l'ancienne spécialité

Si vous avez répondu « oui » à la question « vous êtes-vous déjà présenté à un CAP, BEP, Bac Pro... », il vous sera demandé des renseignements sur la spécialité que vous avez déjà présentée.

Choix de candidature

Global : vous présentez l'ensemble des épreuves la même année
Progressif : vous étalez le passage des épreuves sur plusieurs années

Choix de candidature

Les acquis : vous avez un diplôme qui vous dispense de certaines épreuves ou vous avez des bénéfiques de notes.

Si vous avez déclaré des acquis :

Choisissez le diplôme pour lequel vous détenez ces acquis (CAP, BEP, Bac Pro, BP, MC de la même spécialité, d'une autre spécialité, Bac...). Attention, une case est pré-cochée. Veillez à ne cocher que les cases qui correspondent à votre situation.

Saisie des acquis pour bénéfiques de notes ou dispenses :

Lisez attentivement les propositions qui vous sont faites. Il s'agit des différentes épreuves pour lesquelles vous devez indiquer les notes obtenues, la ou les sessions d'examen et l'académie.

Attention ! Pensez à cocher la case « souhaitez-vous conserver cet acquis », sinon l'acquis ne sera pas pris en compte.

Inscription aux épreuves

Déclarez si vous souhaitez vous inscrire aux épreuves facultatives (ex. : langues vivantes). Par définition, vous n'êtes pas obligé de vous inscrire à ces épreuves. Veuillez ne vous inscrire que si vous êtes certain de venir, car cela engendre une organisation lourde.